

L'Aventic

INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA COMMUNE D'AVENCHES



N°01
décembre 2010

Sommaire

Edito et informations diverses	2
Echos du Conseil communal	3
Les Jeunes à Avenches	3
Annuaire des services communaux	4
Patrimoine immobilier	5
Plaquette Ernest Failloubaz	6
Stationnement et gendarmerie	7
Travaux de la rue Centrale	8



EDITO *du Syndic*



La disparition du Journal d'Avenches a créé un grand vide dans le paysage médiatique de notre région, car il était un relais important d'informations au

service de la population. Pour pallier cette absence, la Municipalité a imaginé la création d'un bulletin d'informations communales. Vous découvrez aujourd'hui le premier numéro de «L'Aventic». Ce petit journal gratuit doit être un journal de proximité. Il informera et permettra également à chacun de s'y reconnaître, par exemple en favorisant un courrier des lecteurs et en réservant un espace aux communications des sociétés locales. La fréquence de parution devrait être trimestrielle, ce qui impliquera un effort d'organisation pour la publication des articles. Il sera évidemment accessible en ligne sur le site de la commune (www.commune-avenches.ch). Lancer un bulletin d'informations nécessite quelques efforts de rédaction, mais surtout beaucoup d'enthousiasme: grâce à notre secrétaire adjoint, Lionel Conus, ce défi s'est concrétisé avec la parution de ce premier numéro. Je l'en remercie sincèrement.

Jean-François Mathier, Syndic

Informations diverses locales

Manifestations de la paroisse catholique d'Avenches et du Vully:

- **18 décembre 2010 - Un million d'étoiles**
De 16h à 19h30 aux Arènes. Chacun est invité à allumer une des 500 bougies en signe de solidarité avec les plus faibles et démunis de Suisse et des pays du Sud.
- **24 décembre 2010 - Messe de Noël**
à 17h messe en famille à Avenches.

Liens utiles: www.upnotredamedetours.ch
www.nuaj.ch – www.cath-vd.ch

Informations diverses communales

- Vous pouvez retrouver ce journal communal en format PDF sur le site internet de la commune d'Avenches: www.commune-avenches.ch, rubrique Actualités. Ce site internet contient également de nombreuses autres informations sur l'organisation (coordonnées des services communaux et régionaux, heures d'ouverture, etc.), l'histoire, la vie de la commune et ses actualités (enquêtes publiques en cours, postes à repourvoir, informations utiles, etc.). Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

- Nous vous informons que l'Etat de Vaud possède environ 4'000 tuiles entreposées dans la Tour du Musée et dont il n'a plus l'utilité. Ces tuiles, d'un modèle spécifique à Avenches (39 à 45 cm de long) pourraient être utilisées pour certains bâtiments de la vieille ville d'Avenches. En cas d'intérêt, nous vous prions de prendre contact avec la personne suivante: Monsieur Stefan Baumann, chef de l'unité Architecture, Service Immeubles Patrimoine et Logistique, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, Tél. 021 316 72 94, stefan.baumann@vd.ch.

- Nous vous informons que pendant les fêtes de fin d'année, les bureaux communaux de la commune d'Avenches seront fermés du jeudi soir 23 décembre 2010 au lundi matin 3 janvier 2011. (Les personnes qui ont réservé des cartes journalières CFF pendant cette période sont priées de venir les chercher au contrôle des habitants jusqu'au 23 décembre à 18h30).

- Nous vous informons que pendant les fêtes de fin d'année, la déchetterie communale d'Avenches sera fermée du jeudi soir 23 décembre 2010 au lundi 27 décembre 2010 et du jeudi soir 30 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011.

- Nous vous informons que pendant les fêtes de fin d'année, la bibliothèque communale sera fermée à partir du mercredi 22 décembre 2010 à 15h30. Elle rouvrira ses portes le vendredi 7 janvier 2011 à 15h30.

- Nous vous informons que les sociétés locales qui disposent d'une autorisation de la Muni-

cipalité pour organiser une manifestation sur la Place de l'Eglise peuvent, si elles le souhaitent, utiliser les parasols afin de recouvrir cette place, et ceci, gratuitement.

Les demandes de parasols devront parvenir à la commune au moins trois semaines avant le début de la manifestation. Les parasols seront installés, démontés et rangés par le personnel des sociétés locales sous la supervision du responsable de la Couronne et conformément à ses instructions.

Pendant la durée de l'utilisation du ou des parasols, la société locale au bénéfice d'une autorisation d'occuper la Place de l'Eglise en sera responsable. L'utilisateur répondra de tout dégât causé ou survenu au(x) parasol(s). La société locale devra être au bénéfice d'une assurance couvrant ce type de risque.



- Les habitants de la commune d'Avenches ont la possibilité de commander le bois de feu suivant (bois vert):

1. Bois en stères (1 mètre, fendu)
Foyard: Fr. 75.- le stère
2. Bois long (grumes de 4 à 5 mètres)
Frêne et Chêne: Fr. 40.- le stère
Foyard: Fr. 45.- le stère

Les commandes sont à adresser par écrit jusqu'au 20 décembre 2010 à: Henri Geissbühler, garde forestier, 1587 Constantine, ou par mail à: henri.geissbuehler@vd.ch.

Le bois sera à aller chercher en forêt à l'endroit qui vous sera communiqué.

Meilleurs vœux

La Municipalité d'Avenches et tous les employés communaux souhaitent aux populations d'Avenches, de Donatyre et d'Oleyres d'excellentes fêtes de fin d'année et une année 2011 riche en satisfactions et en réussites.



Echos du Conseil communal

Dans chaque édition de «L'Aventic», nous vous proposons de vous informer des dernières décisions prises par le Conseil communal d'Avenches. De nombreuses autres informations (membres du Conseil communal, composition des Commissions, préavis municipaux, communications municipales, etc.) se trouvent sur le site internet de la commune (www.commune-avenches.ch) sous la rubrique Autorité.

Séance du 30 septembre 2010: le Conseil communal d'Avenches a pris les décisions suivantes:

- Il autorise la Municipalité à rénover la cuisine de l'école ménagère et à améliorer la sécurité du Collège du Château
- Il autorise la Municipalité à rénover l'ancienne salle de Municipalité de Donatyre pour y aménager un espace de rencontres et d'échanges pour les habitants de cette localité
- Il autorise la Municipalité à aménager et équiper le secteur D de la Halle 1 Derrière les Murs pour le service du feu

- Il autorise la Municipalité à confier à la société RealSport un mandat d'ingénieurs et d'architectes pour la réalisation de la première étape de l'aménagement de la zone sportive de Sous-Ville
- Il accepte les statuts révisés de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully et avenant y relatif

Séance du 4 novembre 2010: le Conseil communal d'Avenches a pris les décisions suivantes:

- Il autorise la Municipalité à rénover les toilettes publiques situées à la rue des Alpes
- Il autorise la Municipalité à rénover la terrasse et le mur intérieur de l'Hôtel de Ville
- Il adopte le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
- Il adopte l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité

Noël Ensemble

Que vous soyez seuls ou non et que vous désiriez fêter Noël différemment, venez nous rejoindre le

Vendredi 24 décembre 2010 à 18h30

A la Salle du Théâtre à Avenches

où les **Cartons du Cœur** vous invitent à un souper gratuit. Il y aura une petite animation et de la musique de circonstance. Cette invitation s'adresse à chacun, quel que soit son âge ou sa confession.

Nous vous attendons nombreux et vous serions reconnaissants de vous inscrire par téléphone aux numéros ci-dessous.

«Action de Noël», Cartons du Cœur,
026 677 22 26 ou 079 228 86 34.

N'hésitez pas à venir en famille ou avec vos proches. Dernier délai: samedi 18 décembre 2010



Commission cantonale des jeunes

Une commission cantonale des jeunes va être mise sur pied afin de poursuivre les buts suivants:

- donner un avis sur des projets de loi concernant la jeunesse
- adresser des propositions aux autorités politiques
- échanger avec des personnes professionnelles actives dans le travail auprès de l'enfance et de la jeunesse
- participer à l'attribution d'aides financières à des projets de jeunes

Cette commission recherche des jeunes intéressés qui ont entre 14 et 18 ans afin de la rejoindre. Plus d'informations se trouvent sur le site internet www.jeparticipe.ch.

Sortie des jeunes de 18 ans



Comme cela en est la tradition chaque année, la Municipalité d'Avenches a convié les jeunes habitants de la commune fêtant leurs 18 ans en cours d'année à une rencontre récréative le vendredi 24 septembre 2010. Sur les 44 jeunes invités, 13 ont répondu présents. En début de soirée, ils ont eu l'occasion d'affronter les conseillers municipaux et les secrétaires lors d'une course de karting ou d'une partie de bowling à Muntelier. La soirée s'est poursuivie dans la bonne humeur autour d'une pizza dans un établissement public de la commune. Au cours du repas, chaque participant a eu l'occasion de se présenter brièvement et le Syndic, M. Mathier, a encouragé tous ces jeunes à s'investir dans la vie de la commune.



Annuaire des services communaux

Pour mieux vous servir, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la liste des différents services communaux, leurs activités et leurs coordonnées:

HEURES D'OUVERTURE DE L'ADMIN. COMMUNALE

Lundi et Mardi	08h00-12h00
Mercredi	13h30-17h30
Jeudi	13h30-18h30 (17h30 pour le Greffe)
Vendredi	13h30-16h00

GREFFE MUNICIPAL

Tél. 026 675 51 21

Jean-Pascal SAAM, Secrétaire municipal,
commune@avenches.ch

Lionel CONUS, Secrétaire municipal adjoint,
lionel.conus@avenches.ch

- Lien entre la population et la Municipalité (réception des demandes à la Municipalité et transmission des décisions)
- Secrétariat et correspondance de la Municipalité
- Police des constructions (procédures permis de construire, règlements communaux, etc.)
- Autorisations diverses (permis temporaires vente alcool, tombola, lotos, loteries, utilisation domaine public, etc.)
- Réservations diverses (Théâtre d'Avenches, Chapelle de Donatyre, Reine Berthe, cuisines des paysannes ou de l'école ménagère et salles des écoles)
- Demandes de naturalisation
- Ressources humaines
- Communication (site internet, journal communal, etc.)
- Renseignements généraux sur la commune

BOURSE COMMUNALE

Tél. 026 675 51 23

Véronique RITTER, Boursière communale,
bourse@avenches.ch

- Facturation des taxes communales (eau, déchets, divertissements, etc.)

- Procédure de rappel et de poursuite
- Déclaration de fortune (sur rendez-vous)
- Comptabilité communale (budget, planification financière, tenue et bouclage des comptes, etc.)
- Gestion des emprunts

Remarque: Toutes les questions relatives aux impôts sont traitées par l'Office d'impôt du district à Payerne (tél. 026 557 37 00)

CONTROLE DES HABITANTS

Tél. 026 675 51 22

Lysiane BOILLAT, Préposée,
habitants@avenches.ch

- Accueil – réception
- Suivi des dossiers des habitants (inscriptions arrivées/départs/changements d'adresse, etc.)
- Tenue du registre des chiens
- Police des étrangers (permis de séjour, etc.)
- Cartes d'identité
- Réservations diverses (Théâtre du Château et salles de réunion de l'Hôtel de Ville)
- Vente de cartes journalières CFF

POLICE ADMINISTRATIVE

Tél. 079 449 60 55

Séverine BONNY, Sylvie KELLER
et **Sylvie BAUMANN**, Agentes de ville,
police@avenches.ch

- Réclamations amendes d'ordre (par écrit)
- Eclairage public défectueux
- Enterrements et incinérations
- Objets perdus ou trouvés
- Signalisation et parcage (en temps normal et lors de manifestations, y compris macarons)
- Soutien à l'organisation des manifestations

CONCIERGERIE

Gaston PERROULAZ (Ecoles, nursery-garderie, etc.), tél. 078 617 94 19,
gaston.perroulaz@avenches.ch

Claude FAESSLER (Théâtre, Hôtel de Ville, Eglise, etc.), tél. 079 209 43 71,
claud.faessler@avenches.ch

Katharina RUEFENACHT (Collège et Eglise de Donatyre), tél. 079 603 16 60

José CASTELLANO (Immeuble Ancienne Poste de Donatyre), tél. 026 675 37 07

- Nettoyage et entretien des bâtiments communaux
- Remise des clés et contrôle des locaux lors de la location d'infrastructures communales

VOIRIE

Alain KAPP, Responsable, tél. 079 783 86 94,
voirie@avenches.ch

René CHEVALLEY, Employé,
suppléant du responsable

Michel AEBY, Employé

- Entretien des routes, chemins et places de stationnements
- Entretien des espaces verts et de la végétation
- Entretien du cimetière
- Activités de soutien lors de manifestations
- Déneigement hivernal

GESTION DU RESEAU D'EAU

Roland HAYOZ, Fontainier,
tél. 079 418 78 52, eau@avenches.ch

- Gestion du réseau d'eau potable
- Intervention en cas de fuites
- Prélèvements pour les contrôles de la qualité de l'eau



STATION D'EPURATION (STEP)

Frédéric CHUARD, Responsable,
tél. 079 682 32 34, step@avenches.ch

- Gestion de la STEP

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

Pierre-Yves JOST, Maj., Commandant,
tél. 079 697 83 53

NURSERY-GARDERIE «PINOCCHIO»

Fabienne BUERKI, Directrice,
et toute son équipe de personnel encadrant (éducatrices, auxiliaires, stagiaires, apprenties),
Route de Sous-Ville 6B, 1580 Avenches,
tél. 026 675 44 62, pinocchio@avenches.ch

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La bibliothèque communale d'Avenches se trouve dans les locaux du Château. Elle est ouverte le mercredi de 13h30 à 15h30 (sauf pendant les vacances scolaires) et le vendredi de 15h30 à 19h00.

AGENCE ASSURANCES SOCIALES

Prisca GAIANI et Béatrice CHUARD,
Rue Centrale 33, 1580 Avenches,
tél. 026 557 30 33, aas.avenches@vd.ch

OFFICES REGIONAUX

- Préfecture Broye-Vully, Rue du Temple 6, 1530 Payerne, tél. 026 557 37 37
- Office d'impôt du district, Rue du Temple 6, 1530 Payerne, tél. 026 557 37 00
- Office des poursuites et faillites, Rue des Granges 14, 1530 Payerne, tél. 026 557 37 50
- Etat civil du Nord Vaudois, Rue du Lac 2, 1400 Yverdon, tél. 021 557 07 07
- Registre Foncier de la Broye, Rue du Château 46, 1510 Moudon, tél. 021 557 80 85
- Police cantonale du commerce, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne, tél. 021 316 46 01

La commune: un riche patrimoine immobilier!

La commune d'Avenches c'est aussi un riche patrimoine immobilier, héritage d'un glorieux passé historique ou réalisations contemporaines d'utilité publique. Les diverses constructions sont disséminées sur le territoire communal, au centre ville ou en périphérie immédiate, à la porte de l'Est ou au village de Donatyre.

Les charges d'entretien sont élevées et beaucoup de nos édifices publics sont en attente de rénovations lourdes, faute de moyens dans l'immédiat. Une équipe de deux concierges professionnels, assistés de cinq auxiliaires, en garantissent la maintenance et la propreté. Leur travail ne s'arrête pas là et ils assurent aussi un travail d'intendance, fort apprécié des utilisateurs. Certains édifices sont inhabités, telles les tours du Vully et de Benneville, la Tornallaz ou la muraille romaine. D'autres voient défiler quasi toute la population, que ce soient les écoles, les garderies, la bibliothèque, l'administration

communale ou les lieux de cultes. Sans compter les locaux voués à l'édilité (voirie, service du feu) et la douzaine d'appartements loués à des tiers.

Permettez-moi de vous livrer un coup de cœur: la chapelle de Donatyre! L'endroit est simplement magique... prenez votre courage, un pic-nic et la jolie route qui mène du centre ville à Donatyre à travers le Selley et les ruines du théâtre romain. Une promenade bucolique qui vous préparera à découvrir cette magnifique chapelle du XI^e siècle lovée entre une ferme opulente et le bâtiment communal. Avant de pénétrer dans l'église, prenez la peine de vous asseoir sur le banc ou la grosse pierre devant la porte et laissez le calme de l'endroit vous imprégner. Un grand moment de bonheur et de plénitude. Endroit magique où le temps semble s'être arrêté...

Daniel Trolliet, *municipal en charge des bâtiments*





Plaquette commémorative en l'honneur d'Ernest Failloubaz



La Municipalité d'Avenches a décidé de rendre hommage à un de ses héros, Ernest Failloubaz, surnommé «le gamin volant d'Avenches». Le samedi 23 octobre 2010, elle a inauguré une plaquette commémorative posée contre la façade de l'immeuble de la rue Centrale 18, maison dans laquelle a vécu Failloubaz durant sa jeunesse. En présence des représentants de la Municipalité, du Conseil communal, d'Avenches Tourisme, du président de l'Aéro-Club Suisse, de la famille Wehrli propriétaire du bâtiment et de quelques habitants, M. Jean-François Mathier, Syndic, a rappelé l'importance de célébrer la mémoire des personnalités qui ont contribué à la renommée de la cité. Nous vous proposons ci-après un résumé de la vie tourmentée d'Ernest Failloubaz.

Ernest Failloubaz est né en 1892 à Vallamand. Après le décès de son père, il retourne avec sa mère chez ses grands-parents domiciliés à la boulangerie Heuberger d'Avenches (située à l'angle de la rue Centrale et de la rue du Temple). Sa mère meurt lorsque Failloubaz est âgé de 10 ans. Depuis son plus jeune âge, Ernest Failloubaz est un passionné de vitesse et de mécanique. Adolescent, il fait la connaissance de René Grandjean qui s'est mis en tête de construire lui-même un avion. Personne ne croit en lui à part Failloubaz. Les deux compères vont tout de suite s'entendre et leur complémentarité (Grandjean à la construction et Failloubaz aux commandes) va faire merveille. Le 10 mai 1910, sur la plaine de l'Estivage à Avenches, la machine construite par Grandjean décolle avec aux commandes un gamin d'Avenches qui dirige l'appareil par simple déduction. Le premier avion suisse vient de décoller. Les tests se poursuivent avec plus ou moins de réussites. Failloubaz, impatient de pouvoir voler régulièrement, se rend à Paris afin d'acheter, avec l'argent hérité de sa famille, un Blériot, avion rendu célèbre pour avoir traversé la Manche. C'est au moyen de cet appareil que Failloubaz effectue le 28 septembre 1910 son plus grand exploit,

le premier vol de ville à ville en Suisse entre Avenches et Payerne. Les exploits de Failloubaz (nombreux records, triomphes lors de meeting, etc.) se poursuivent encore quelques mois. Mais mal conseillé et entouré, il va prendre de mauvaises décisions et faire de mauvais investissements. Trois ans après ses premiers vols, il se retrouve ruiné et sans avion. Lors de la mobilisation de 1914, il est jugé inapte lors de la visite sanitaire car il est atteint de tuberculose. Ernest Failloubaz décède de cette maladie le 14 mai 1919 dans la pauvreté et l'indifférence.



Informations tirées de la brochure réalisée par la Base aérienne de Payerne en septembre 2010 à l'occasion de la manifestation du centenaire du premier vol de ville à ville.





L'Aventic, c'est également votre journal...

«L'Aventic» n'est pas seulement le journal d'informations officielles de la commune d'Avenches. Ses concepteurs souhaitent qu'il devienne un journal proche des habitants des localités d'Avenches, de Donatryre et d'Oleyres dans lequel chacun a l'occasion de s'exprimer et d'y trouver des informations utiles. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter la rédaction de ce journal notamment pour les points suivants:

- **Courrier des lecteurs:** Vous souhaitez réagir sur un article publié? Vous avez un commentaire à faire sur la vie de la commune? Dans chaque édition de «L'Aventic», un espace sera consacré aux réactions des lecteurs. Les textes publiés dans le courrier des lecteurs ne doivent pas dépasser 250 mots et ils doivent contenir le nom, prénom, adresse complète (rue et localité) et numéro de téléphone de l'expéditeur. Les courriers anonymes et/ou insultants ne seront pas publiés

- **Vie des sociétés et associations locales:** Votre société ou association locale fête un jubilé, souhaite présenter ses activités ou organise une manifestation particulière? «L'Aventic» est là pour y consacrer un article. N'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction en cas d'intérêt

- **Boîte à suggestions:** Vous avez des propositions d'articles à nous communiquer? Vous souhaiteriez trouver une rubrique dans ce journal qui n'y figure pas encore? N'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction!

Renseignements et envoi des informations:

Rédaction «L'Aventic», Lionel Conus, rue Centrale 33, 1580 Avenches, 026 675 51 21, lionel.conus@avenches.ch

La prochaine édition de «L'Aventic» paraîtra en février 2011 afin de pouvoir y insérer toutes les informations nécessaires sur les prochaines élections communales. Si vous souhaitez y faire paraître un article, celui-ci doit nous parvenir avant le vendredi 14 janvier 2011.

Stationnement en ville

Comme vous l'avez constaté, le contrôle régulier de la zone bleue à la rue Centrale et à la rue du Collège a repris peu après la fin des travaux et ceci, afin de garantir un bon accès aux commerces du centre ville.

Nous vous informons que des contrôles vont également se faire dans les rues latérales, soit dans la rue des Alpes et dans la rue du Jura. Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que le parage devant les garages privés est interdit. En effet, ces espaces font partie du



domaine public. Seul le parage dans des places marquées est autorisé.

La Police administrative vous remercie pour votre compréhension ainsi que pour votre collaboration et patience pendant les manifestations avenchoises.

Gendarmerie

Nous vous rappelons que la commune d'Avenches possède un poste de Gendarmerie à la route de la Grande Poya 3, ouvert le lundi de 08h00 à 11h30, le mercredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 08h00 à 11h30. Vous pouvez joindre ce poste au 026 557 38 21.

Sur le site internet de la commune d'Avenches (www.commune-avenches.ch) sous la rubrique Vie pratique, une page est consacrée à la Gendarmerie avec ses coordonnées, un lien vers le site internet de la police cantonale et des statistiques mensuelles d'interventions sur Avenches. **En cas d'urgence, merci de composer le 117.**

Rappels utiles...

- Les propriétaires sont responsables des **dégâts** causés par la chute des branches ou des arbres.
- Les haies et autres plantations qui bordent les propriétés privées doivent être régulièrement taillées. **Les haies** doivent être émondées à la limite de la propriété et à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.



Les arbres doivent être élagués, au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur, au bord des trottoirs, à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété. Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

- Chaque propriétaire de **citerne** ou de petits réservoirs est responsable du suivi dans la surveillance et l'entretien de son installation.
- Toute **piscine** enterrée ou hors sol est soumise à demande d'autorisation préalable auprès de la Municipalité.
- Tout projet de **travaux de constructions ou de transformations**, voire de démolition, modifiant la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un bâtiment doit impérativement être soumis à la Municipalité pour approbation avant d'être exécuté.
- Les **chiens** doivent être tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public. Les propriétaires de chien(s) sont priés de communiquer à l'Administration communale, Bureau du contrôle des habitants, tous les changements concernant la détention d'un chien (chiens nés, achetés ou reçus, chiens décédés, abattus, vendus ou donnés).



Travaux à la rue Centrale

Ces dernières années ont été marquées par d'importants travaux au centre ville d'Avenches. La Municipalité souhaite encore une fois remercier tous les habitants et les usagers du centre ville pour leur compréhension et la patience dont ils ont su faire preuve face aux nuisances subies pendant les travaux. Mais, comme vous pouvez le constater ci-dessous avec le petit jeu de photos «avant» et «après», le résultat est à la hauteur des espérances...

